Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260723-094_07_2026-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	23	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 23 Juillet à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENDROT Jean-Marc, Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17 juillet 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17 juillet 2026.

Présents : M. GENDROT Jean-Marc, Adjoint, DAVID Emilie, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, LERAY Michel, MAUNY Odile, MENOUX Serge, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, VOLAND Christian, Mmes : DIVET Chrystèle, GÉRARD Marie LACHUER Maude, LE CORRE Maëla, PENIGUEL Anne-Laure, TRÉMOUREUX Audrey, MM : BOULAIS Marvin, CHEVÉ Pierre-Henri, GIROT Charles-Henry, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, VENET Clément,

Absent(s) ayant donné procuration : BEAUJOUAN Thierry à M. GENDROT Jean-Marc Mme CHAMPAGNAT Victoria à M. ROUL Christophe,
Absent(s) : Mmes AUBEUX Céline, FOUREL Céline, GUILLOT Sandrine, MERCIER Gaëlle, ALONZO-BOUSQUET Claire, MARTIN Alice, MM : CHEREL Emmanuel, SAULNIER Thomas,

A été nommé(e) secrétaire : M. CHEVÉ Pierre-Henri

094_2026 – Questions diverses

M. Venet constate que la MJC a mis en place des actions pour les jeunes en remplacement du programme qui devait être animé par la mission chargée de mission « jeunesse » recrutée par la communauté de communes.

Mme Planchenault explique que la compétence "jeunesse" relève de la communauté de communes qui a fait face à des arrêts de travail. Sur proposition de la commune, la MJC a été sollicitée pour mettre en place des actions seulement cet été, pour ne pas laisser les jeunes de la commune sans animations tout l'été.

M. Venet se demande si l'arrêt pourrait être lié aux conditions de travail et de mise en œuvre du service.

Il est répondu que l'arrêt était lié à motif de santé personnel.

M. Venet estime que l'intervention de la MJC est pertinente. La question du mode de fonctionnement de l'animation jeunesse pourrait être revu.

M. Gendrot répond que la question se pose.

Signé par : Jean-Marc GENDROT
Date : 29/07/2026
Qualité : ORDONNATEUR

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260723-094_07_2026-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/07/2026
Pour le Maire et par délégation
Le 1er adjoint
Jean-Marc GENDROT